

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2022/82

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 25

Suppléants votants : 0

Procurations : 08

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

**L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-huit heures,**

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Salle des Fêtes de Meilhac, sous la présidence de M.DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 septembre 2022

PRESENTS : MM. DEXET Emmanuel (Procuration de M.GOUDIER Jean-Louis), RICHIGNAC Guillaume (Procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M.BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe (Procuration de Mme LACORRE Valérie), CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice (Procuration de Mme LANTERNAT Floriane), CARPE Jean-Christophe (Procuration de M.LE GOFF Jean), JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques, Mmes CHEYRONNAUD Céline (Procuration de M.MARCELLAUD Didier), HILAIRE GENIN Karine (Procuration de M.DARGENTOLLE Georges), VALLADE Sylvie et M.DOGNON Jean-Bernard.

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance : M.GAYOT Loïc

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, MM. BONNAT Christian, GOUDIER Jean-Louis, Mmes LACORRE Valérie, LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, MARCELLAUD Didier, DARGENTOLLE Georges, DELOMENIE Bernard et CUIILLERDIER Simon.

SECRETAIRE : M. BREZAUDY Alain

**Objet : Budget annexe Ordures Ménagères Exercice 2022 – Redevances Exercices 2018 à 2022 : effacements de dettes**

## Exposé :

Le Président informe l'assemblée que certaines poursuites contentieuses exercées contre les redevables de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) des exercices 2018 à 2022 n'ont pas permis le recouvrement des créances concernées.

Il présente ensuite à l'assemblée les états correspondants établis par le Comptable public. En effet, suite aux décisions de la commission de surendettement des particuliers de la Banque de France de Limoges, des ordonnances ont été rendues, entraînant l'effacement des dettes correspondantes.

Le montant total des effacements de dettes s'élève donc à la somme de 651,11 €, répartie comme suit :

- 2018 : 79,70 €
- 2019 : 181,91 €
- 2020 : 105,90 €
- 2021 : 187,30 €
- 2022 : 96,30 €

## Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter** le montant des dettes éteintes mentionné dans les états précités,
- **d'autoriser** le Président à signer ces derniers et à effectuer les opérations comptables qui en découlent.

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20220928-2022-82-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme : En Mairie, le 29 septembre 2022.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

